

COMMUNE DE BARTENHEIM

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU MARDI 16 NOVEMBRE 2021 A 19H**

ORDRE DU JOUR

POINT 01 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

POINT 02 - PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021

POINT 03 – FINANCE

03-01 Subvention association la clef - avance de fonds

POINT 04 – ADMINISTRATION

04-01 Convention d'indemnisation - changement de pratiques agricoles – zones érosives prévention des risques de coulées de boues – approbation et autorisation de signature

POINT 05 – URBANISME

05-01 Zone d'aménagement concertée du Hattel - Approbation du compte-rendu annuel d'activité du concessionnaire

05-02 Autorisation d'ester en justice recours contre permis de construire PC n° 06802121F007

POINT 06 - DIVERS

PRESENTS

M. Le Maire

Bernard KANNENGIESER

MM. les Adjoins

Marie-Rose SCHOLER

Jean-Luc MADER

Chantal KIENLEN

Ariel BISSELBACH

Ariane RINQUEBACH

Pascal OTT

Marie-Christine BROGLIE

Dominique SCHITTLY

MM. les Conseillers Municipaux

Patrick CAPON

Patrick LUDWIG

Gilbert HARNIST

Nathalie KRASNOPOLSKI

Hubert KIRCHHOFFER

Christelle NAAS

Alexandra NOBEL

Laetitia GSELL

Silvana GONZO

Matthieu SCHOCH

Annette KOERPER

Joris THURNHERR (*présent à partir du point 06*)

Jean-Armand TRUCHETET

Philippe KIELWASSER

Céline CHRISTE-SOULAGE

Jérôme NOEGLLEN

Laëtitia HOLDER-LOLL

VOTES PAR PROCURATIONS

Fabienne JAECK a donné procuration de voter en son nom à Jean-Luc MADER, adjoint

SECRÉTAIRE

M. Tugdual LAOUENAN
Directeur Général des Services

M. le Maire ouvre cette séance de travail à 19h à la salle du Conseil Municipal de la Mairie. Il salue les Conseillers présents et le représentant de la presse.

POINT 01 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu les articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. Tugdual LAOUENAN, directeur général des services de la Mairie de Bartenheim, en qualité de secrétaire du Conseil Municipal pour cette séance du conseil.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

POINT 02 - PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du mardi 28 septembre 2021 a été transmis in extenso à tous les conseillers. Il est signé par les membres du conseil municipal.

POINT 03 – FINANCE

03-01 Subvention association la clef - avance de fonds

Vu l'article 3-3 de la convention d'objectifs et de moyens signée entre la commune de Bartenheim et l'Association la Clef

Monsieur le Maire passe la parole à M Dominique SCHITTLY adjoint aux finances qui expose le thème de ce point. Il propose au conseil municipal d'approuver le versement de l'avance de subvention à l'association la Clef correspondant au prorata de la subvention annuelle, pour les mois de janvier à mars 2022, comme convenu dans la convention. Monsieur le Maire soumet ce point au vote du conseil.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

POINT 04 – ADMINISTRATION

04-01 Convention d'indemnisation - changement de pratiques agricoles – zones érosives prévention des risques de coulées de boues – approbation et autorisation de signature

Vu les crédits inscrits au budget

Vu les accords obtenus pour le changement de pratiques agricoles en zone érosive du GERPLAN

- Monsieur le Maire passe la parole à M Dominique SCHITTLY adjoint aux finances. Il rappelle au conseil municipal que, depuis 2015, des conventions ont été signées avec les agriculteurs sur un accord basé sur une notice technique de la Chambre d'Agriculture qui vise à compenser la différence de la perte de recette entre la production de maïs et la mise en prairie temporaire de parcelle à risques dans le secteur des bassins d'orage. Il a été proposé aux agriculteurs de renouveler ces pratiques pour l'année culturale 2022.

Le montant d'indemnisation proposé par la Chambre d'Agriculture d'Alsace, selon l'évolution des cours des céréales, est de :

- pour la remise en herbe, prairie temporaire : 800 €/ha d'herbe
- pour la culture du colza : 65€/ha

- Blé : 65 €/ha
- Non labour : 71,65 €/ha

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver et de l'autoriser à signer les conventions à intervenir avec les agriculteurs.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

POINT 05 – URBANISME

05-01 Zone d'aménagement concertée du Hattel – Porter à connaissance du compte-rendu annuel d'activité du concessionnaire

Monsieur le Maire passe la parole à Mme Marie-Rose SCHOLER adjointe à l'urbanisme qui expose le point. Elle corrige tout d'abord le point de l'approbation, il s'agit en réalité d'un "porter à connaissance" qui ne nécessite pas de vote. Il importe au conseil municipal d'être tenu au courant de l'activité du concessionnaire de la ZAC du Hattel au moyen d'un CRAC (compte-rendu annuel d'activité du concessionnaire). Ce compte-rendu a été transmis à tous les conseillers.

Le conseil municipal en prend acte.

05-02 Autorisation d'ester en justice recours contre permis de construire PC n° 06802121F007

Monsieur le Maire passe la parole à Mme Marie-Rose SCHOLER adjointe à l'urbanisme qui expose le point de cette demande de délibération. Il s'agit d'un contentieux d'urbanisme.

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire Bernard KANNENGIESER demande au conseil municipal de l'autoriser à ester en justice pour défendre la commune qui fait l'objet de recours contre le permis de construire n° 06802121F007 délivré le 19 août 2021 au promoteur Maisons Eden pour un ensemble de deux collectifs pour un total de 24 logements au 26 rue du Rhin à Bartenheim la Chaussée intentés respectivement par M et Mme Christophe WOLFF et M Paul KEIFLIN.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité